



Inventaire des colonies de bouquetins

Propriétaire des données: Office fédéral de l'environnement,
Division Biodiversité et paysage

Traitement: FOEN, Ittigen

Table des matières

Brève vue d'ensemble

Modèle de Géodonnées

Description des données

- 1 Situation de départ
- 2 Représentation des objets dans l'inventaire fédéral
- 3 Signification et valeur juridique de l'inventaire
- 4 Critères du relevé
- 5 Procédure de saisie
- 6 Précision des données numériques

BRÈVE VUE D'ENSEMBLE

Méthode de relevé / de saisie:

- Les objets cartographiés ont été numérisés manuellement à partir de la carte nationale.
- Bibliographie:
OFEFP 1991 Commentaires concernant l'ordonnance sur la régulation des populations de bouquetins en Suisse (ORB)

Bases du relevé:

- Cartes nationales au 1:25 000 et au 1:50 000

Date du relevé des données de base:

- 1993, 2001, 2014, 2020

Portée du relevé:

- Suisse

Structure des données (géométrie):

- Enregistrement des polygones au 1:25 000

Mise à jour:

- périodique

Obligation légale:

- -

Propriétaire des données:

- Office fédéral de l'environnement, division Biodiversité et paysage

Conditions pour la remise des données:

- selon les conditions OFEV

Mention des sources / des données de base:

- OFEV

MODELE DE GEODONNEES

La description des géodonnées de base est décrite dans les directives techniques des géodonnées de base relevant du droit l'environnement « Colonies de bouquetins (y compris les demeures d'hiver et d'été) 169.1 » ou auprès de l'infrastructure fédérale de données géographiques (IFDG).

Description des données

1 Situation de départ

Réintroduit en 1906, le bouquetin des Alpes vit en colonies d'extension variable localisées dans le Jura et l'arc alpin. Selon la saison, il occupe des territoires distincts: les habitats hivernaux sont situés sur les pentes les plus escarpées exposées au sud. Dès fin mai, les animaux gagnent des habitats de plus en plus élevés pour occuper, entre le plein été et le début de l'hiver, des territoires de haute altitude.

La croissance des populations a entraîné dans certaines colonies des effets néfastes pour d'autres espèces et pour la végétation, rendant nécessaires des mesures de régulation.

2 Représentation des objets dans l'inventaire

La représentation cartographique a été effectuée par les services cantonaux sur les cartes nationales à l'échelle 1:25 000, à l'exception des objets du Valais, qui sont désignés à l'échelle 1:50 000. Ces cartes n'ont pas été publiées ou ne l'ont été que pour certains cantons.

3 Signification et valeur juridique de l'inventaire

Les prescriptions relatives à la planification des tirs de bouquetins se fondent sur la loi fédérale du 20 juin 1986 sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages. Le relevé des colonies conformément aux prescriptions concernant le recensement des populations dans l'ordonnance du 30 avril 1990 sur la régulation des populations de bouquetins constitue, avec le recensement des populations, la base de la planification des tirs. La section Faune sauvage et conservation des espèces tient à jour, pour chaque colonie, un dossier comprenant entre autres les populations (plus d'informations sur <https://www.wildtier.ch>).

4 Critères du relevé

Les cantons désignent périodiquement sur des cartes à l'échelle 1:25 000 ou 1:50 000 l'habitat (demeures d'été et d'hiver) de chaque population de bouquetins (unité de reproduction). On appelle colonie l'extension maximale des habitats ainsi délimités. L'ensemble de données actuel est provisoire, il ne contient que les zones de colonies. La division en demeures d'été et d'hiver s'effectuera dans un deuxième temps.¹

Les cantons relèvent chaque année, pour chaque colonie, la grandeur de la population, la structure des sexes et des âges, l'accroissement, les pertes et l'évolution de la population.

5 Procédure de saisie

La reprise des colonies de bouquetins se fonde sur les cartes nationales conservées aux archives du secteur Faune sauvage de l'OFEFP, qui se basent sur les cartographies réalisées entre 1993 et 2001. Pour la transformation numérique, les données ont été vectorisées manuellement au moyen d'un périphérique de numérisation. Les objets traités dans la révision de 2014 ont été pris en forme digitale par le canton de Berne.

La base des données est la révision de 2014. Ils ont été adoptés sauf ajustement sur la base des votes cantonaux (2020). Les données de la révision 2021 ont été prises en forme digitale par le bureau FORNAT.

¹ Selon la section Faune sauvage et conservation des espèces.

6 Précision des données numériques

Les documents n'ont pas été testés quant aux déformations géométriques, étant donné qu'il appartient aux cantons de définir les limites précises pour l'exécution.